

Procédure à suivre en cas de présence de vautours perçue comme agressive

Pourquoi une procédure ?

Si vous avez le moindre doute et que vous suspectez des vautours de s'en être pris à un animal vivant, vous devez respecter un protocole bien précis.

Ce protocole a été élaboré en partenariat avec les services de la préfecture de votre département, de la Direction Régionale de l'Environnement de l'Office National de la chasse et de la Faune Sauvage, de la Chambre d'agriculture, du Parc National des Cévennes et des représentants des vétérinaires.

Si vous respectez cette démarche, un constat et une expertise vétérinaire seront effectués le plus rapidement possible par un agent assermenté du Parc National des Cévennes et un représentant des vétérinaires en zone cœur et zone d'adhésion du Parc

Un agent de l'Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage et un représentant des vétérinaires sur les autres zones du département.

Cette démarche permettra dans la plupart des cas de mieux comprendre ce qui s'est réellement passé.

La procédure

- Rester calme (*vous ne risquez strictement rien: crainte du vautour pour l'homme*)
- Faire partir les vautours en s'avançant à pied ou en voiture en klaxonnant vers le lieu de rassemblement (*attention, les vautours sont des espèces protégées par la loi*)
- Arrivé sur place, **ne surtout pas déplacer ni toucher le cadavre** (*si la bête est vivante, la protéger et la ramener si possible à l'exploitation*)
- Recouvrir la dépouille d'une bâche, d'une couverture ou de branchages de manière à ce que les vautours ne reviennent pas dessus.
- **Prévenir le plus tôt possible,**

l'Office National de la chasse et de la faune sauvage

04 66 65 16 16 (pour le département de la Lozère)

A quoi ça sert ?

Si vous mettez en place cette procédure, cela permettra d'avoir un maximum d'éléments pour le constat et l'expertise vétérinaire. Ces éléments augmenteront la qualité de ces démarches ainsi que leurs conclusions.

Pensez à noter tous les éléments qui vous semblent importants, voire faire des photographies ou des vidéos.

Par contre, si vous attendez que la bête soit consommée par les vautours ou si vous déplacez le cadavre, il ne restera pas d'éléments pour comprendre ce qui s'est passé et il n'y aura pas de conclusions possibles.

